

Règlement
Du CONCOURS PHOTOS « L'Oise en clichés,
l'Oise insolite»
Du 25 mai au 15 août 2010

L'Oise regorge de sites emblématiques. Qu'ils soient patrimoniaux, historiques, archéologiques, culturels ou tout simplement naturels, le département de l'Oise a par sa diversité une grande richesse à faire découvrir.

Le Conseil général de l'Oise lance pour la 5^{ème} année consécutive le concours de photographies « L'Oise en clichés » qui a pour objectif de mettre le photographe amateur en rapport direct avec ces richesses.

Cette année la thématique proposée est

«L'Oise insolite »

- Ce concours est une invitation à donner une vision décalée du territoire et de dévoiler ce qui rend le département si particulier aux isariens. Sauriez-vous capturer cet instant insolite ?

Article 1 – Objet du concours

Le Conseil général de l'Oise organise un concours photos intitulé « L'Oise en clichés ». Celui-ci se déroulera du 25 mai au 15 août 2010 inclus.

Destiné aux passionnés de photos, ce concours offre l'opportunité de faire partager votre regard sur les activités et paysages de l'Oise.

Sans droit d'inscription et sans obligation d'achat, il est réservé aux photographes amateurs de l'Oise.

Quelle que soit l'approche retenue, cette photographie devra, dans tous les cas de figure, mettre en scène des paysages et les différentes activités de l'Oise, présenter d'indéniables qualités esthétiques et faire preuve, que ce soit par son sujet ou son traitement, d'une certaine originalité.

Le concours 2010 invitera les photographes amateurs à capter les richesses naturelles de l'Oise.

La thématique de ce concours est « L'Oise insolite » : les photographies illustreront les particularités de l'Oise, ce qui fait l'identité de notre département : les savoir-faire, le patrimoine, les paysages, les activités des isariens seront des axes à exploiter.

Article 2 – Modalités du concours

2.1 Caractéristiques de la photo

Les photos doivent correspondre aux caractéristiques suivantes :

- Photos papier : Une photo sous forme d'un tirage papier sera d'un format unique **13 X 18**
- Photos numérique : en haute résolution, **3 millions de pixels minimum (300 dpi)**, couleur ou noir & blanc
- **Photos obligatoirement légendées indiquant la date, le lieu de la prise de vue et le sujet.**
- 2 photos maximum par participant **non retouchées** par des logiciels spécialisés type Photoshop, Illustrator...

Aucun tirage ne sera restitué.

2.2 : Fiche d'inscription

Les participants doivent impérativement remplir la fiche d'inscription jointe au règlement et la joindre à la photo envoyée.

Les participants doivent impérativement signer la cession des droits d'auteur et envoyer leurs coordonnées.

2.3 Où envoyer votre cliché ?

Pour les tirages papiers, les clichés doivent être envoyés par la poste, à
Jeu-concours « L'Oise en clichés »

Direction de la communication

1, rue Cambry – BP 924

60024 Beauvais

Pour les photos numériques, par courrier électronique à

jeuconcours@cg60.fr

Bien préciser sur ces clichés les noms, prénom, date de naissance, adresse, et adresse électronique.

2.4 Qui peut participer ?

Ce concours est réservé à toute personne domiciliée dans le département de l'Oise.

Les photographes professionnels ne sont pas autorisés à participer à ce concours.

Aucun droit d'inscription n'est demandé aux participants.

Article 4 - Calendrier

Ce concours est ouvert jusqu'au 15/08/2010 minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Le comité de sélection examinera l'ensemble des photos envoyées et sélectionnera les gagnants au début du mois de septembre.

Les résultats seront communiqués dans la 2ème quinzaine de septembre 2010.

Les prix seront remis aux gagnants lors d'une réception organisée par le Conseil général de l'Oise, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition au mois d'octobre.

Article 3 – Les catégories

4 catégories :

- Une catégorie collégien
- Une catégorie jeune 16/25 ans
- Une catégorie senior >25 ans
- Une catégorie association

1^{er} prix de chaque catégorie : un appareil photo numérique et son kit de rangement.

2^{ème} prix de chaque catégorie : un stage photo pour une personne + un livre sur les techniques de la photographie.

3^{ème} prix de chaque catégorie : un livre photo + 1 séance de prise de vue chez un photographe professionnel.

Les photographies des 3 premiers gagnants de chaque catégorie seront publiées dans le journal 60 et sur le site internet du Conseil Général de l'Oise (oise.fr).

Une exposition présentera les meilleurs clichés au Conseil Général de l'Oise, puis dans les Maisons du Conseil Général de l'Oise.

Article 4 – Le Jury

Le jury sera composé de personnes appartenant au Département et à des milieux en contact fréquent avec la photographie et le territoire.

Le président du jury sera un représentant de l'autorité organisatrice.

ARTICLE 5 - Droits des personnes et des biens

Les participants s'engagent ainsi à respecter le droit des personnes photographiées et à obtenir en conséquence leur accord pour l'affichage et l'exposition des images.

Article 6 – Cession des droits d'auteur

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice du département. Ce dernier s'engage à ne pratiquer aucune exploitation des photos en dehors de celle relative à la promotion de l'événement.

Les photos pourront faire l'objet de différentes publications (expositions diverses, publications en ligne ou dans le journal ...). Le nom des photographes sera systématiquement indiqué, accompagné de la mention concours « L'Oise en clichés 2010 ».

Article 7 – Dépôt légal du règlement

Le présent règlement se trouve déposé chez SCP Philippe Erémie - Fabrice Jager et Thomas Lewintre - 4, rue Gui Patin - 60 000 Beauvais

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande au 03 44 06 63 82 à la Direction de la Communication du Conseil Général de l'Oise et peut être consulté sur le site Internet du Conseil Général de l'Oise à l'adresse suivante : www.oise.fr. De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit à notre requérant.

Pour tout renseignement
Conseil Général de l'Oise
Direction de la communication
1 rue Cambry
Bp 941
60024 BEAUVAIS
Tél / 03 44 06 63 82
Mail / jeuconcours@cg60.fr